

AR Prefecture

063-200070712-20240408-20240408_56-DE
Reçu le 22/04/2024
Publié le 22/04/2024

N° 20240408-56

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 08 avril 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Maria DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE et Pierre ROZE

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Chantal CHASSANG à Yves GACON
Caroline GUELON à Olivier CHAMBON
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Frédéric BARADUC à Frédéric CHONIER
Sophie DELAIGUE à Stéphane RODIER
Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Farida LAÏD à Eric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS et Rachel BOURNIER

Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE et Daniel CRAMER

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**BILAN ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME /
CRÉDITS DE PAIEMENT (AP-CP) N° 2021-01
RELATIVE A L'ECOPOLE**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

43

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

9

Total votants :

54

AR Prefecture

063-200070712-20240408-20240408_56-DE
Reçu le 22/04/2024
Publié le 22/04/2024

Vu les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Considérant que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'une autorisation de programme portant sur les travaux de l'écopôle a été ouverte à hauteur de 6 900 000€ TTC par délibération du Conseil communautaire du 10 mars 2021 avec une répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit en 2023 :

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Crédits paiement	1 132	481 776,27	3 300 000	3 000 000	117 091,73

Vu le montant prévisionnel de l'opération (incluant les études, la maîtrise d'œuvre, les travaux, les bureaux de contrôles et révisions de prix), il y a lieu d'augmenter l'autorisation de programme initiale et de la porter à 12 362 559 €.

Vu le bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/23 qui fait état d'une exécution financière de 234 501,88 € euros, les crédits de paiement se répartiraient comme suit :

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Crédits paiement	1 132,00	481 776,27	234 501,88	5 690 006,00	5 929 626,00	25 516,85

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à La majorité :

- **Approuve** le bilan de l'autorisation de programme n° 2021-01 ainsi présenté, l'augmentation de l'autorisation de programme (AP) et la nouvelle répartition des crédits de paiement au sein de l'enveloppe de l'AP.

AR Prefecture

063-200070712-20240408-20240408_56-DE
Reçu le 22/04/2024
Publié le 22/04/2024

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 45	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 42	Contre : 1 P. BARRAU	
Abstentions : 11 C. SAMSON, C. MAZELLIER, M. OULABBI, I. ROCHE LACOMBRE, J.-M. LAVEST, M. GONIN, G. PRADELLE, J. BROUSSE, E. BOUCOURT, F. ROUX et F. LAÏD			

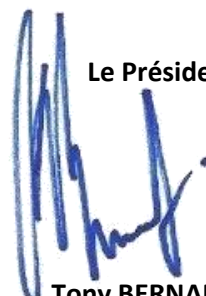
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

